



N° d'appel d'offres T8080-220115 Préavis d'adjudication de contrat

Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Le PAC est un avis public destiné aux fournisseurs pour leur faire part de l'intention d'un ministère ou d'un organisme d'attribuer un contrat pour un bien, un service ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun autre fournisseur ne présente d'énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut alors procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

1. TITRE

Collecte de données pour la Base de données canadienne sur les spécifications des véhicules.

2. DÉFINITION DE L'EXIGENCE

Transports Canada prévoit compiler une base de données sur les dimensions d'origine des véhicules légers pour l'année de modèle 2023, avec la possibilité de recueillir les données pour trois (3) périodes supplémentaires d'un (1) an.

La division Enquête et recherche de collisions de la Direction des Programmes multimodaux et de la sécurité routière (PMSR) de Transports Canada tient à jour une base de données sur les dimensions originales des véhicules, les Spécifications des véhicules canadiens (SVC), qui sont utilisées dans les enquêtes et pour la reconstitution des collisions réelles.

Les utilisateurs de cette base de données sont principalement des enquêteurs de Transports Canada et des agents de police de l'ensemble du Canada. La base de données est également mise à la disposition des enquêteurs sur les collisions de la National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA) et du National Transportation Safety Board (NTSB) aux États-Unis. Plusieurs autres organismes utilisent les données recueillies, notamment les membres de la Canadian Association of Technical Accident Investigators and Reconstructionists (CATAIR) et les membres du Reconstruction Practices Committee of the Society of Automotive Engineers (SAE).



Ce travail comportera ce qui suit :

- 1) La mesure et la collecte des dimensions d'origine des véhicules automobiles neufs, y compris, mais sans s'y limiter, la longueur, la largeur et la hauteur totales, les porte-à-faux des essieux avant et arrière, les voies avant et arrière, l'empattement, le poids à vide et la répartition du poids sur les essieux avant et arrière. En outre, plusieurs dimensions définissent les zones d'étendue des dommages pour les chocs avant, arrière, latéraux, les renversements et les chocs sur le train de roulement, comme le précise la pratique recommandée J224TM_202205 de la Society of Automotive Engineers (SAE), intitulée *Collision Deformation Classification* publiée par SAE International (mai 2022).
- 2) Les éléments de données distincts requis pour chaque modèle de véhicule sont décrits à l'annexe 1.
- 3) Toutes les dimensions linéaires doivent être indiquées en centimètres (cm). Le poids du véhicule doit être indiqué en kilogrammes (kg). La répartition du poids doit être indiquée en pourcentage pour la proportion du poids du véhicule porté par les essieux avant et arrière du véhicule.
- 4) Les conventions de mesure suivantes doivent être adoptées pour des raisons de cohérence avec les versions précédentes de la base de données :
 - a) Pour ce qui est des camions et les fourgonnettes de grande taille, les pare-chocs arrière ne sont pas inclus dans les dimensions mesurées, car ces composants sont souvent des pièces d'équipement en option.
 - b) Pour les camions et les fourgonnettes de petite taille ainsi que les véhicules utilitaires légers, les pare-chocs arrière sont inclus dans les dimensions mesurées. En général, les pare-chocs de ces véhicules sont intégrés dans la conception de la carrosserie ou sont fournis comme article standard par le constructeur.
 - c) Les bumperettes sont exclues de toutes les mesures.
- 5) Les données doivent être fournies pour chaque marque et chaque modèle de véhicule, classées par style de carrosserie et par version lorsque cela conduit à des véhicules de dimensions différentes. Il peut s'agir, par exemple, de véhicules basés sur la même plateforme en version berline ou à hayon, de camionnettes avec des boîtes longues ou petites, ou de véhicules avec ou sans transmission à quatre roues motrices.



- 6) Les données doivent être compilées dans une base de données électronique utilisant Microsoft Access et la structure de la base de données doit être précisée à l'annexe 2. Un fichier de base de données distinct doit être fourni pour chaque année modèle du véhicule.
- 7) Pour chaque entrée de marque ou modèle, une année de mesure (AM) doit être précisée. Il s'agit de l'année au cours de laquelle les mesures ont été effectuées pour le véhicule en question. Ce champ est utilisé en interne pour suivre les mises à jour de chaque entrée.
- 8) Les différentes tâches à réaliser pour ce projet sont les suivantes :
 - a) Obtenir les éléments de données précisés à l'annexe 1 pour tous les véhicules légers de l'année de modèle 2023 commercialisés au Canada et pour tous les véhicules légers de l'année de modèle 2024 qui sont actuellement disponibles.
 - b) Compiler les données obtenues dans une base de données électronique en utilisant la structure de base de données indiquée à l'annexe 2.
 - c) Soumettre une base de données provisoire au plus tard le 31 mars 2023.
 - d) Soumettre la base de données compilée, ainsi qu'un rapport final indiquant les procédures adoptées, au plus tard le 31 mars 2023.

3. Critères d'évaluation de l'énoncé de capacités (exigences essentielles minimales)

Tout fournisseur intéressé doit montrer, au moyen d'un énoncé de capacités, qu'il respecte les exigences suivantes :

Expérience :

1. Un minimum de 5 ans d'expérience au cours des 7 dernières années dans l'industrie automobile pour réaliser le travail selon la « Définition des besoins »;
2. Un minimum de 5 ans d'expérience au cours des 7 dernières années dans la création de bases de données et la préparation de rapports techniques pour réaliser le travail selon la « Définition des besoins ».

Études :

Doit posséder un diplôme d'une université reconnue en génie mécanique.

Certification professionnelle :



Doit posséder un permis d'exercice de la profession d'ingénieur délivré par un organisme provincial ou territorial de réglementation du génie.

4. Applicabilité des accords commerciaux à l'achat

Le présent achat est assujéti à l'accord commercial (aux accords commerciaux) suivant(s) :

- *Accord de libre-échange canadien (ALEC)*
- *Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC)*
- *Accord de libre-échange Canada-Colombie*
- *Accord de libre-échange Canada-Honduras*
- *Accord de libre-échange Canada-Corée*
- *Accord de libre-échange Canada-Panama*
- *Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP)*

5. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

Le fournisseur proposé est le seul entrepreneur connu qui répond aux exigences ci-dessus.

6. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante (ou les exceptions suivantes) au Règlement sur les marchés de l'État est (sont) invoquée(s) pour cet achat en vertu du paragraphe 6(d) — « une seule personne est capable d'exécuter le marché ».

7. Titre de propriété intellectuelle

Le titre de propriété intellectuelle découlant du contrat proposé reviendra à l'entrepreneur.

8. Période du contrat proposé ou date de livraison

Le contrat proposé ira de l'attribution du contrat au 31 mars 2023, avec trois (3) années d'option d'un (1) an.

** La plupart des travaux seront effectués pendant les mois de septembre à mars de chaque année du contrat.



9. Coût estimatif du contrat proposé

La valeur estimée du contrat, y compris toute option, est de 113 105,96 \$. (TPS/TVH en sus).

10. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

Jenish Forensic Engineering
74 Park Road South
Oshawa, ON L1J 4G9

11. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les services ou des services de construction décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date de clôture, laquelle est aussi précisée dans cet avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

12. Date de clôture pour la présentation des énoncés des capacités

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités sont le 20 octobre 2022 à 14 h HE.

13. Demande de renseignements et présentation des énoncés des capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés des capacités doivent être présentés à :

Maureen Mateush
Spécialiste de l'approvisionnement
Transports Canada (AFTC)
275, rue Sparks
Ottawa, ON K1A 0N5
Courriel : maureen.mateush@tc.gc.ca



ANNEXE 1

Base de données des spécifications des véhicules canadiens

Format des données (toutes les dimensions sont en cm)

A. La distance longitudinale entre le centre du pare-chocs avant et le centre de la base du pare-brise

B. Voitures de tourisme — Distance longitudinale entre le centre du pare-chocs arrière et le centre de la base du feu arrière

Familiales et fourgonnettes — Distance longitudinale entre la moulure supérieure de la lunette arrière et le montant de la portière avant

Camionnettes - Distance longitudinale entre la saillie la plus en arrière et le montant de la portière avant

C. La hauteur verticale maximale de la vitre latérale

D. Distance verticale entre la base de la vitre latérale et le bord inférieur du bas de caisse

E. Distance entre les longerons latéraux ou la largeur maximale du toit

F. Porte-à-faux avant

G. Porte-à-faux arrière LHT Longueur hors tout

LAHT Largeur hors tout

HHT Hauteur hors tout

EM Empattement

LVAV Largeur de la voie avant

LVAR Largeur de la voie arrière

PV Poids à vide (poids du véhicule en kg)

RP Répartition du poids (avant/arrière en %)



ANNEXE 2

Base de données des spécifications des véhicules canadiens

Structure

Champ	Nom du champ	Type	Largeur	
1	MODÈLE	Caractère	20	
2	MODÈLE	Caractère	45	
3	AM	Caractère	2	* Remarque 1
4	LHT	Caractère	3	
5	LAHT	Caractère	3	
6	HHT	Caractère	3	
7	EM	Caractère	3	
8	PV	Caractère	4	
9	A1	Caractère	3	* Remarque 2
10	B1	Caractère	3	
11	C1	Caractère	3	
12	D1	Caractère	3	
13	E1	Caractère	3	
14	F1	Caractère	3	
15	G1	Caractère	3	
16	LVAV	Caractère	3	
17	LVAR	Caractère	3	
18	18 Distance pondérée	Caractère	5	

Remarques :

1. Le nom du champ « AM » correspond à « l'année de mesure », c'est-à-dire l'année au cours de laquelle les mesures ont été effectuées. Elle peut être différente de l'année du modèle du véhicule.
2. Les noms de champs A1 à G1 correspondent aux éléments de données A à G décrits à l'annexe 1.